

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 MARS 1884.

Note sur la situation de la Caisse de remplacement déposée par M. le Ministre de la Guerre.

MESSIEURS,

A la date du 31 décembre 1882, les valeurs appartenant à la Caisse de remplacement se composaient de :

2,311,000 francs de rente belge 2 $\frac{1}{2}$ p. o/o, valant . . fr.	4,607,000 »
20,676,200 — 3 — . . .	17,000,000 »
1,734,100 — 4 — . . .	1,800,000 »
Le solde de caisse, permettant l'achat d'un nouveau capital, était de	1,375,000 »
TOTAL . . fr.	<u>24,782,000 »</u>

Les charges de la Caisse étaient les suivantes, à la même époque :

1° Reliquats à payer aux rengagés admis à libérer des miliciens, en vertu de l'arrêté royal du 5 septembre 1848 fr.	33,430 »
Reliquats à payer aux volontaires avec prime de 1874 . .	212,300 »
— — — 1875 . .	720,000 »
— — — 1876 . .	732,000 »
— — — 1877 . .	1,040,000 »
— — — 1878 . .	1,050,000 »
— — — 1879 . .	1,374,000 »
— — — 1880 . .	650,000 »
— — — 1881 . .	734,000 »
— — — 1882 . .	1,089,400 »
TOTAL. . . fr.	<u>7,673,330 »</u>

2° Indemnités annuelles à payer aux officiers de milice. fr.	31,200	»
3° Indemnités annuelles pour frais de gestion de la Caisse.	12,500	»
4° Dépense moyenne annuelle pour frais d'impression, de registres, etc.	2,500	»
5° Remise de $\frac{1}{2}$ p. % aux receveurs de l'enregistrement, du chef de recettes effectuées pour la Caisse	15,000	»
6° Gratifications aux agents recruteurs (chiffre approximatif).	160,000	»
7° Haute paie de 10 centimes par journée de présence, allouée aux volontaires avec prime (chiffre présumable) . .	130,000	»
8° 356 pensions annuelles et viagères de 200 francs payées aux anciens rengagés qui ont rempli deux termes de service libérant des miliciens, en vertu de l'arrêté royal du 3 septembre 1848.		
9° 300 pensions annuelles et viagères de 200 francs à payer aux volontaires avec prime qui sont dans leur deuxième terme de service et qui auront droit ultérieurement au bénéfice de l'art. 13 de l'arrêté royal du 10 novembre 1870.		



TABLEAUX.



Tableau indiquant, par classe

CLASSES DE MILICE.	1.	2.	3.	4.	5.	
	Versements de 200 francs effectués avant le tirage.	Versements de 800 francs effectués en vertu de l'article 72 de la loi sur la milice.	Versements de 250 francs effectués dans les caisses des corps en conformité de l'art. 72 ^{bis} . (Ces sommes n'entrent pas dans la Caisse de remplacement.)	Sommes versées par les volontaires avec prime.	Versements de 200 francs qui ont été restitués	
					aux miliciens que le Département de la Guerre n'a pu remplacer.	aux miliciens que le sort n'a pas désignés pour le service (art. 2 de la loi du 19 mai 1880).
1874	811,000 "	155,200 "	57,000 "	Les volontaires avec prime ne versent rien dans la caisse (*).	82,600 "	"
1875	897,800 "	278,400 "	47,250 "		131,000 "	"
1876	956,000 "	555,600 "	54,500 "		150,200 "	"
1877	876,000 "	8,000 "	"		2,400 "	"
1878	804,000 "	7,200 "	"		2,800 "	"
1879	887,000 "	6,400 "	"		3,000 "	"
1880	951,200 "	471,300 "	50,500 "		226,800 "	"
1881	890,000 "	466,400 "	28,750 "		174,200 "	510,200 "
1882	879,000 "	596,800 "	23,000 "		158,400 "	494,800 "
					891,400 "	1,005,000 "
Totaux	8,022,000 "	2,105,200 "	227,000 "		1,896,400 "	

de milice, depuis 1874, savoir :

	6.			7.	Versements complémentaires de 1,400 francs effectués par les miliciens remplacés par le Département de la Guerre.	Nombre de rengagés (A. R. de 1848) et de volontaires avec prime admis à remplacer des miliciens des levées de 1874 à 1882.	Observations.
	a) Nombre de volontaires avec prime ayant quitté l'armée par désertion, renvoi, etc.	b) Nombre de remplaçants dont les miliciens remplacés ont fait le versement de 800 francs et qui ont quitté l'armée par désertion, renvoi, etc.	c) Nombre de remplaçants pour qui la somme de 250 francs a été versée dans les caisses des corps et qui ont quitté l'armée par désertion, renvoi, etc.	Nombre de volontaires avec prime admis à achever des termes de milice et destinés à combler les déchets mentionnés dans la colonne 6 (a et b).			
	278	41	27	14	1,502,200 "	1,128	(*) S'il s'agit des privations de la haute paie infligées pour inculpation à des volontaires avec prime, il est impossible de fournir ce chiffre, insignifiant en lui-même.
	255	74	18	6	1,575,000 "	1,125	
	249	86	0	14	1,619,800 "	1,157	
	411	2	1	51	2,174,200 "	1,353	
	267	5	5	21	2,164,400 "	1,346	
	211	2	2	102	2,228,800 "	1,592	
	47	09	15	6	700,200 "	545	
	50	83	0	3	804,000 "	639	
	42	25	4	1	1,206,800 "	862	
1,738	415	85	198	14,217,000 "	10,155		

Renseignements statistiques relatifs aux disciplinaires.

ANNÉES.	NOMBRE DE DISCIPLINAIRES							Observations.
	INCORPORÉS			renvoyés de l'armée.	CONDAMNÉS A			
	récidivistes.	non récidivistes.	TOTAUX.		la dégradation militaire.	la détention simple.	l'incorporation correc- tionnelle (*).	
1860. . .	80	99	179	32	24	22	"	(*) Les compagnies de correction n'ont été instituées qu'en 1871.
1861. . .	85	100	165	19	17	13	"	
1862. . .	44	135	179	15	19	7	"	
1863. . .	16	253	249	18	12	12	"	
1864. . .	32	273	305	18	18	14	"	
1865. . .	20	194	223	14	15	10	"	
1866. . .	33	264	297	15	12	9	"	
1867. . .	135	98	233	20	15	17	"	
1868. . .	174	113	287	16	6	16	"	
1869. . .	190	143	342	20	12	34	"	
TOTAUX .	807	1,652	2,459	187	150	154	"	
1870. . .	74	137	211	14	4	10	"	
1871. . .	26	128	154	13	1	1	11	
1872. . .	43	168	211	12	2	1	20	
1873. . .	22	181	203	11	1	"	14	
1874. . .	92	235	327	10	4	5	5	
1875. . .	298	204	502	19	29	33	6	
1876. . .	257	288	525	9	6	11	3	
1877. . .	258	217	455	8	6	14	9	
1878. . .	251	252	483	6	2	32	11	
1879. . .	195	243	438	6	5	14	13	
1880. . .	180	189	369	2	2	19	9	
TOTAUX .	1,582	2,085	3,667	96	58	130	101	
1881. . .	156	172	328	5	2	7	5	
1882. . .	165	159	324	"	"	3	2	
TOTAUX .	321	331	652	5	2	10	7	

État renseignant numériquement, par année, les sous-officiers, caporaux et brigadiers qui ont été cassés de leurs grades.

ANNÉES.	CASSÉS.			EFFECTIFS organiques.		Observations.
	Sous-officiers.	Caporaux et brigadiers.	TOTAUX.	Sous-officiers.	Caporaux et brigadiers.	
1860.	43	125	168	3,967	4,048	
1861.	56	154	210			
1862.	59	164	223			
1863.	66	200	266			
1864.	46	181	227			
1865.	49	167	216			
1866.	59	167	226			
1867.	106	153	259			
1868.	100	202	302			
1869.	143	218	361			
TOTAUX . .	727	1,731	2,458	4,677	4,621	
1870.	194	261	455			
1871.	198	209	407			
1872.	198	156	354			
1873.	164	207	371			
1874.	176	190	366			
1875.	188	197	385			
1876.	230	220	450			
1877.	231	290	520			
1878.	237	361	608			
1879.	231	324	555	5,118	4,006	(a) L'augmentation notable du nombre des cassés provient de ce que les amnisties gradées ont été cassés.
1880.	252	417	(a) 669			
TOTAUX . .	2,145	2,389	4,534			
1881.	214	362	576			
1882.	174	320	494			
TOTAUX . .	388	682	1,070			

Renseignements statistiques relatifs aux correctionnaires.

ANNÉES.	NOMBRE DE CORRECTIONNAIRES													Effectif au 31 décembre.	
	INCORPORÉS.									Condamnés à la déchéance du rang militaire.	Désertés.	ayant obtenu			
	Sous-officiers		Caporaux et brigadiers		Soldats		TOTAUX.					des réductions partielles de peine.	remise du restant de sa peine.		
	récidivistes.	non récidivistes.	récidivistes.	non récidivistes.	récidivistes.	non récidivistes.	Récidivistes.	Non récidivistes.	Totaux généraux.						
1870 ⁽¹⁾ . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1871	"	41	"	45	"	1,037	"	1,141	1,141	2	"	"	"	"	1,156
1872	"	38	"	56	20	697	20	771	791	10	26	701	113	"	970
1873	"	48	"	21	89	699	89	768	857	6	3	456	157	"	1,075
1874	"	46	"	42	147	656	147	724	871	2	5	605	655	"	985
1875	"	50	"	54	176	529	176	815	789	1	4	876	586	"	1,076
1876	"	40	2	50	201	620	203	699	902	4	1	893	201	"	1,244
1877	"	41	"	51	174	654	174	706	880	5	"	1,025	396	"	1,275
1878	"	55	5	50	177	610	180	695	875	28	"	1,560	892	(*)	761
1879	"	55	"	25	185	548	185	606	789	12	"	420	249	"	964
1880	"	23	"	26	174	492	174	541	715	2	"	595	925	(*)	403
1881	"	10	"	15	118	599	118	624	742	10	"	111	215	"	744
1882	"	24	1	29	246	594	247	447	694	"	5	105	355	"	864
TOTAUX . . .	"	427	6	582	1,705	7,524	1,711	8,535	10,044	82	42	7,154	4,810	"	"
		427		588		9,229									

(1) Les compagnies de correction n'ont été instituées que depuis 1871.

(2) La diminution de l'effectif provient du grand nombre de remises de peine accordées par arrêté royal du 22 août 1878 (notes d'argent).

(3) — — — — — par la loi d'amnistie du 16 août 1880.

État renseignant, par année, la moyenne de l'effectif présent sous les armes.

ANNÉES.	MOYENNES de l'effectif présent sous les armes.	Observations.	ANNÉES.	MOYENNES de l'effectif présent sous les armes.	Observations.
1860.	30,219		1871	39,138	
1861.	35,838		1872	35,823	
1862	34,342		1873	35,059	
1863.	34,414		1874	38,461	
1864.	35,948		1875	38,991	
1865.	34,669		1876	40,590	
1866.	34,169		1877	43,070	
1867.	34,802		1878	43,158	
1868.	35,398		1879	43,258	
1869.	35,606		1880	43,007	
1870.	48,195		1881	45,069	
			1882	43,541	

Tableau indiquant, par année, le nombre des volontaires avec prime qui ont déserté et le nombre de ceux qui ont été punis de la privation de la haute paie.

ANNÉES.	NOMBRE DE VOLONTAIRES AVEC PRIME				Observations.
	En solde (effectif moyen)	Déserteurs.	qui ont été punis de la privation de la haute paie.	Incorporés dans une compagnie de correction.	
1874.	2,028	95	01	34	
1875.	3,134	155	148	62	
1876.	3,965	117	248	107	
1877.	5,150	167	378	141	
1878.	6,202	215	568	172	
1879.	6,609	246	787	215	
1880.	6,278	219	582	201	
1881.	5,017	216	394	224	
1882.	4,196	147	284	178	